27 passeurs de migrants, de nationalité irakienne, condamnés à Rennes. Ils ont acheminé environ 10.000 migrants et engrangé 70 millions d'euros de bénéfices (MàJ)

25/03/2022 à 21h43



25/03/2022

Ils étaient trente prévenus dans cette vaste affaire d'immigration clandestine. Jeudi, la Juridiction interrégionale spécialisée de Rennes (Ille-et-Vilaine) a condamné 24 passeurs irakiens à des peines de prison. La justice soupçonnait les 24 hommes d'avoir aidé des clandestins à rejoindre l'Angleterre depuis la Bretagne moyennant des sommes de plusieurs milliers d'euros.

Parmi les 27 condamnés, six étaient absents de l'audience et font l'objet d'un mandat d'arrêt. Les 19 autres ont été placés en détention pour des durées oscillant entre 18 mois et sept ans. Tous ont été reconnus coupables « d'aide à l'entrée et au

séjour en bande organisée », de « blanchiment en bande organisée » mais pas de « traite d'êtres humains en bande organisée » comme l'espérait le parquet. Vingt-quatre interdictions définitives du territoire français ont été également prononcées à l'encontre des personnes condamnées, précise le procureur de la République de Rennes.

(…) 20minutes.fr

(Merci à Blaireau Bondissant)

12/03/2022

Vingt-quatre personnes de nationalité irakienne comparaissent jeudi 10 mars devant le tribunal correctionnel de Rennes pour trafic de migrants vers la Grande-Bretagne, parfois acheminés dans des camions frigorifiques depuis des aires d'autoroutes du centre de la France.

Les faits jugés se sont produits entre 2018 et 2020. Au premier jour du procès, la présidente du tribunal a évalué à quelque 70 millions d'euros le montant collecté par le réseau, et à environ 10.000 le nombre de migrants pris en charge, dont des enfants, à un rythme allant jusqu'à 500 par mois. Les passeurs, des Kurdes d'Irak, faisaient d'abord venir les clandestins, principalement des compatriotes, dans la région de Dunkerque. Ces derniers étaient ensuite conduits en voiture, ou prenaient seuls le train pour se rendre dans la Sarthe, en Indre-et-Loire ou dans la Vienne.

(…) Le Figaro

Quelque 24 hommes irakiens d'origine kurde, et presque autant d'hommes de l'administration pénitentiaire chargés de les escorter. La salle du tribunal correctionnel de Rennes (Ille-et-Vilaine) est pleine à craquer ce vendredi. Les premiers,

âgés de 22 à 53 ans, comparaissent depuis jeudi devant la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) pour traite d'êtres humains et aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger sur le territoire. « Sur la vie de ma mère, cet homme et moi, nous ne sommes que des clandestins », jure en français et en kurde, Mawlan C., le front et le verbe haut en désignant un autre prévenu. Comme les autres, ils sont accusés de faire partie d'un réseau de passeurs de migrants très lucratif.

(…) Le Parisien